



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2026 - 2027

Club labellisé et affilié à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA).

Art 1 : Conditions d'adhésion

Tout adhérent à l'Ecole SEON RANG s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Ecole, ainsi que ceux de la FFTDA.

L'adhésion à l'Ecole SEON RANG n'est effective qu'après :

- Avoir remis la fiche d'inscription dûment complétée.
- Avoir signé le présent règlement intérieur, en avoir pris connaissance et s'engager à le respecter.
- S'être acquitté de sa cotisation annuelle (non remboursable). Sont exclus de la cotisation : la tenue, le matériel, les transports, les frais de stages éventuels, l'achat du passeport fédéral et les frais d'inscription aux compétitions. La cotisation annuelle peut être payée en 3 versements (remise de 3 chèques à l'inscription, encaissement à intervalle d'1 mois).

Toutefois, l'accès aux cours ne sera autorisé qu'après avoir remis son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Taekwondo (daté après le 1^{er} septembre de la saison en cours et validé sur le passeport sportif).

Art 2 : Tenue vestimentaire, hygiène et équipement

Pour le Taekwondo :

La seule tenue réglementaire est le Dobok. Il doit être propre et porté avec une ceinture correspondant à son grade à chaque entraînement. Pour des raisons de sécurité, les bijoux (colliers, montres, bracelets, boucles d'oreilles etc.) doivent être retirés avant chaque entraînement. Les ongles des mains et des pieds seront toujours soigneusement coupés et propres afin d'éviter tout risque de blessure.

Pour la Luta Livre :

Plusieurs possibilités

Une tenue près du corps limite les saisies involontaires, protège la peau des brûlures de tatami et améliore l'hygiène pendant l'entraînement.

Haut du corps : un rashguard manches longues

Bas du corps : pantalon de Luta Livre ou un legging avec un short par dessus (obligatoire).

Il doit être propre et porté à chaque entraînement. Pour des raisons de sécurité, les bijoux (colliers, montres, bracelets, boucles d'oreilles etc.) doivent être retirés avant chaque entraînement. Les ongles des mains et des pieds seront toujours soigneusement coupés et propres afin d'éviter tout risque de blessure.

Il est impératif de porter des chaussures pour tous les déplacements hors du tatami.

Toute personne se présentant avec une tenue sale ou incorrecte pourrait se voir refuser l'accès aux cours.

Il est demandé à chacun de veiller à ses effets personnels, le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art 3 : Comportement

« La pratique du Taekwondo est guidée par les principes de patience, de persévérance, de courtoisie, de politesse, de respect d'autrui, de maîtrise de soi et de loyauté, et vise à encourager l'harmonie avec les autres. »

Les adhérents devront avoir une attitude respectueuse vis à vis des professeurs et des autres pratiquants.

Tout membre qui se ferait remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements ainsi que tout membre utilisant le Taekwondo hors de l'encadrement de l'association dans le but de nuire à autrui, pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association, après avoir été entendu par la commission de discipline (composée des dirigeants du club) sans prétendre à aucun remboursement.

Il est impératif de respecter les horaires afin de ne pas perturber les entraînements. L'enseignant pourra refuser l'entrée à la salle à tout pratiquant se présentant en retard. De manière générale, l'accès aux salles d'entraînement est réservé aux enseignants et aux pratiquants. Le public n'est pas autorisé à assister aux séances d'entraînement (sauf dérogation du professeur).

Art 4 : Informations pour les mineurs

Aucun enfant mineur ne pourra adhérer à l'Ecole SEON RANG sans une autorisation parentale ou du tuteur légal. La responsabilité de l'association n'est engagée que sur le lieu de l'entraînement (ou de la compétition) et aux horaires définis préalablement, lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant mineur au professeur responsable du cours ou à un responsable de l'association. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée ni en dehors des horaires de cours (ou de la compétition), ni en dehors du lieu d'entraînement.

Art 5 : Droit à l'image

Au cours des entraînements, des compétitions ou d'autres événements, l'association dispose du droit de photographier et de filmer les pratiquants. Ces photos et films pourront être publiés dans tous les lieux publics, sur les panneaux d'affichages de la ville et mis en ligne sur les sites Internet ou réseaux sociaux.

L'association s'engage à ne pas utiliser l'image des adhérents dans un but commercial sans accord préalable.

Par la signature de ce règlement intérieur, l'adhérent autorise l'Ecole SEON RANG à publier les photos et films dans les conditions définies précédemment. **Tout refus de l'adhérent devra être formulé par écrit.**

Art 6 : Présence / Absence

Ne sont admis au sein de l'équipement de pratique de la discipline sportive / martiale, uniquement les personnes inscrites au jour et à l'heure du cours dispensés.

Les parents et/ou accompagnateurs sont priés d'attendre à l'extérieur de l'équipement. Les parents pourront, sur demande anticipée, assister à un entraînement sans que cela ne soit régulier.

Les adhérents/adhérentes doivent être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail. L'absence d'un adhérent pour raisons de santé, suite à un arrêt maladie supérieur ou égal à trois semaines, devra présenter un certificat médical l'autorisant à reprendre la pratique de la discipline dans laquelle il/elle s'est inscrit(e).

D'une manière générale, il est conseillé et respectueux d'informer le club par téléphone en cas d'absence au 06 59 06 88 28.

Art 7 : Absence du professeur

L'absence exceptionnelle du professeur conduisant à l'annulation des cours sera annoncée sur le lieu d'entraînement (affichage ou information par l'agent d'équipement sportif), par SMS et sur le site internet du club **<https://ecole-seonrang.fr>**

Art 8 : Fermetures justifiées

Durant la saison, des fermetures justifiées pourront avoir lieu notamment pour les motifs suivants :

- jours fériés
- fermeture des gymnases pour travaux d'entretien ou contraintes techniques
- compétitions pour les adhérents ou les professeurs
- stages pour les adhérents ou les professeurs
- formation des professeurs

De manière générale, il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires. Néanmoins, des stages spécifiques pourront être organisés.

Art 9 : Non-respect du règlement intérieur

Son non-respect entraînera la rupture du contrat sans que l'adhérent puisse prétendre à une contrepartie financière.

Art 10 : Remboursement et Incessibilité de l'adhésion

Aucun remboursement n'est pratiqué. Toutefois, un remboursement pourra être étudié pour la raison suivante :

- problème médical ou accident survenu pendant les cours ne permettant plus la pratique du Taekwondo, remise en forme durant la saison (certificat d'un médecin à fournir)

Toute demande de remboursement devra être formulée par écrit et sera examinée par les dirigeants du club. Le remboursement s'il est accepté, ne prend pas en compte les coûts liés à la licence, à l'adhésion à l'Ecole SEON RANG et au passeport sportif. Chaque trimestre de cours commencé sera dû à l'association. L'adhésion à l'association est incessible.

Art 11 : Accident et assurance

En cas d'accident du pratiquant durant les cours, l'association pourra faire appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital si son état le nécessite (sauf interdiction signée et jointe de la part de l'adhérent ou des parents ou du représentant légal). L'adhérent par sa licence obligatoire sera assuré par la Mutuelle des Sportifs.

Obligation d'information pour les Associations sportives : Les groupements sportifs, dont l'Ecole SEON RANG sont tenus d'informer leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.